



CENTRE HOSPITALIER
Samuel Pozzi
BERGERAC

DIRECTION GENERALE

Secrétariat :

Tél. : 05 53 638951
Fax : 05 53 243746
secretariat.direction@ch-bergerac.fr

DÉCISION N°2022-11

Bergerac, le 15 mars 2022

Nos références : ML/FJ

Objet : Délégation de signature

Le Directeur,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 6143-7 in fine, R 6143-38 et D 6143-33 à D 6143-36,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion – Département de gestion des directeurs – en date du 15 décembre 2021 nommant Monsieur **Mathieu LABAT** Directeur des Centres Hospitaliers de Bergerac, de Belvès et de l'EHPAD "Les Clauds de Laly" à Villefranche du Périgord.

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion – Département de gestion des directeurs – en date du 6 mai 2019 nommant Monsieur **Anthony BOUKOUCHA** Directeur Adjoint du Centre Hospitalier de BERGERAC,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion – Département de gestion des directeurs – en date du 08 avril 2015 nommant Madame **Chantal GOURRAUD** Directrice de la qualité et de la gestion des risques, Coordinatrice générale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques au sein du Centre Hospitalier de BERGERAC,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion – Département de gestion des directeurs – en date du 1^{er} avril 2019 nommant Madame **Béatrice POEY** Directrice Adjointe du Centre Hospitalier de BERGERAC,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion – Département de gestion des directeurs – en date du 21 mai 2019 nommant Monsieur **François DELAGE** Directeur Adjoint du Centre Hospitalier de BERGERAC,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion – Département de gestion des directeurs – en date du 21 décembre 2020 nommant Madame **Nathalie MICHEL** Directeur Adjoint du Centre Hospitalier de BERGERAC,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion – Département de gestion des directeurs – en date du 4 février 2022 nommant Madame **Patricia CHAMPION** Directrice Adjointe du Centre Hospitalier de BERGERAC, Directrice déléguée du Centre Hospitalier de Belvès et de l'Ehpad « Les Clauds de Laly » à Villefranche du Périgord,

Vu la décision n°2000-23 en date du 19 avril 2000 du Centre National de Gestion nommant Madame le docteur **Valérie REYREL**, Praticien Hospitalier à temps plein Pharmacien, à titre permanent à compter du 1^{er} juillet 2000 au sein du Centre Hospitalier de BERGERAC,

Vu le contrat en date du 01 janvier 2008 portant recrutement de Monsieur **Jean BECHEAU** en qualité de Technicien supérieur hospitalier, Responsable du service logistique au sein du Centre Hospitalier de BERGERAC,

Vu la décision n°2008-RH-37 du 04 juin 2008 portant nomination Monsieur **Jean-François MARTINEAU** en qualité de Technicien supérieur hospitalier 2^{ème} classe, Responsable Projets, études et conduite de travaux et du schéma de développement au sein du Centre Hospitalier de BERGERAC,

Vu la décision n°2009-RH-27 du 17 mai 2010 portant nomination Monsieur **Eric DEL CAMPO** en qualité de Technicien supérieur hospitalier 2^{ème} classe, Responsable du Service Technique, Travaux, Maintenance et Ateliers Electricité, Multiservices, Plomberie, Menuiserie au sein du Centre Hospitalier de BERGERAC,

Vu le contrat en date du 11 juillet 2011 portant recrutement de Madame **Christine COFFIN** en qualité d'Adjoint des cadres au service des ressources humaines au sein du Centre Hospitalier de BERGERAC,

Vu le contrat en date du 01 septembre 2012 portant recrutement de Madame **Amélie POLI** en qualité d'Attachée d'administration et son affectation au service des Admissions / Facturation à compter du 1^{er} janvier 2020, au sein du Centre Hospitalier de BERGERAC,

Vu la décision du 19 Juillet 2012 nommant Monsieur **Stéphane BLANCHARD**, Ingénieur Hospitalier en tant que Responsable du Système d'Information Hospitalier au sein du Centre Hospitalier de BERGERAC,

Vu le contrat en date du 28 février 2022 portant recrutement de Madame **Delphine CHESNEAU** en qualité d'Attachée d'administration Hospitalière, Responsable des achats et coordination de la commande publique au service économique au sein du Centre Hospitalier de BERGERAC,

Vu la décision n°2014-899 du 10 novembre 2014 portant nomination de Madame **Marie Christine NAVAL** en qualité d'Adjoint des cadres et considérant ses fonctions au service des Admissions / Facturation au sein du Centre Hospitalier de BERGERAC,

Vu la décision n°2015-6 en date du 20 janvier 2015 nommant Monsieur le docteur **Laurent BAUDUIN**, Praticien Hospitalier Pharmacien, Chef du pôle médico-technique, au sein du Centre Hospitalier de BERGERAC,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion n°0046493 en date du 15 septembre 2016, nommant Madame le docteur **Lauren BEGNIS**, Praticien Hospitalier à temps plein Pharmacien, à titre permanent à compter du 1^{er} juillet 2016 au sein du Centre Hospitalier de BERGERAC,

Vu la note n°2021-275 du 03 janvier 2022 portant nomination de Madame **Catherine BARRE** en qualité de Cadre supérieur de santé chargée de pôles à compter du 06 janvier 2022 au sein du Centre Hospitalier de BERGERAC,

Vu la note n°2021-275 du 03 janvier 2022 portant nomination de Monsieur **Christophe ACCIARI** en qualité de Cadre supérieur de santé chargé de pôles à compter du 06 janvier 2022 au sein du Centre Hospitalier de BERGERAC,

Vu la note n°2021-275 du 03 janvier 2022 portant nomination de Monsieur **Xavier DESBUISSON** en qualité de Cadre de santé référent de pôles à compter du 06 janvier 2022 au sein du Centre Hospitalier de BERGERAC,

Vu le recrutement par mutation en date du 02 octobre 2020 de Madame **Laurence KLOCZKO** en qualité d'Attachée d'administration chargée des ressources humaines médicales et non médicales, à compter du 19 octobre 2020 au sein du Centre Hospitalier de BERGERAC,

Vu le contrat en date du 16 juillet 2021 nommant Madame **Sophie CHAUVEAU** en tant que Responsable des Affaires Juridiques et des relations avec les usagers, à compter du 02 août 2021 au sein du Centre Hospitalier de BERGERAC,

Vu le recrutement par nomination en date du 09 décembre 2021 de Monsieur **Olivier GERAL** en qualité de Technicien Hospitalier, Responsable du Service Restauration et Magasin Général au sein du Centre Hospitalier de BERGERAC,

Vu le contrat en date du 10 décembre 2020 nommant Monsieur **Ahmed MALLEK** en qualité de technicien supérieur hospitalier 2^{ème} classe, du service biomédical au sein du Centre Hospitalier de BERGERAC,

Vu le recrutement par mutation en date du 15 juin 2021 de Monsieur **Patrick BLANCHARD** en qualité de technicien supérieur hospitalier 2^{ème} classe, du service biomédical au sein du Centre Hospitalier de BERGERAC,

Vu le contrat en date du 21 mai 2013 portant nomination de Monsieur **Raphaël LEBouc** en qualité de Responsable suppléant, au Service Logistique, Transports, Gestion des véhicules et entretien des extérieurs au sein du Centre Hospitalier de BERGERAC,

DECIDE:

ARTICLE 1

Délégation permanente est donnée à Monsieur **Anthony BOUKOUCHA**, Directeur Adjoint chargé des ressources financières, de la patientèle et de la communication à l'effet de signer :

- tous titres de recettes, mandats et bordereaux, tous documents au titre des fonctions d'ordonnateur du budget ainsi que toutes pièces liées à la gestion budgétaire, financière et de trésorerie de l'établissement à l'**exception des emprunts engageant l'établissement**,
- tout document et correspondance relevant de la direction des ressources financières, de la patientèle et de la communication.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Anthony BOUKOUCHA**, délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1 du présent arrêté sera exercé par Monsieur **François DELAGE**, Directeur Adjoint chargé des ressources matérielles.

ARTICLE 3

Délégation permanente est donnée à Monsieur **François DELAGE**, Directeur Adjoint chargé des ressources matérielles, à l'effet de signer :

- tout document et bons de commande auprès des fournisseurs, dans le cadre des procédures de marché ainsi que les commandes hors marché d'un montant inférieur à 50 000 €,
- toute attestation de « service fait »,
- de manière générale tout courrier, tous documents et pièces relevant du fonctionnement de la cellule des marchés,

- de manière générale tout courrier, tous documents et pièces relevant du fonctionnement des services économiques, techniques et logistiques.,
- tous titres de recettes, mandats et bordereaux, tous documents au titre des fonctions d'ordonnateur du budget ainsi que toutes pièces liées à la gestion budgétaire, financière et de trésorerie de l'établissement à l'**exception des emprunts engageant l'établissement**,

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Anthony BOUKOUCHA**, délégation de signature est donnée à Monsieur François DELAGE à l'effet de signer tout document ou correspondance relevant de la direction des ressources financières, de la patientèle et de la communication.

ARTICLE 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **François DELAGE**, délégation de signature qui lui est conférée à l'article 3 sera exercé par :

- Madame Sabrina CARPENET, Adjoint des cadres, responsable des achats et coordination de la commande publique au service économique, pour les bons de commandes d'un montant inférieur à 5 000 €.
- Monsieur Stéphane BLANCHARD, Responsable du système d'information hospitalier, pour les bons de commandes d'un montant inférieur à 5 000 €.
- Monsieur Ahmed MALLEK Technicien Supérieur Hospitalier 2ème classe, du service biomédical, pour les bons de commandes d'un montant inférieur à 1 000 €.
- Monsieur Patrick BLANCHARD, Technicien Supérieur Hospitalier 2ème classe, du service biomédical, pour les bons de commandes d'un montant inférieur à 1 000 €.

ARTICLE 6

Délégation permanente est donnée à Madame **Nathalie MICHEL**, Directrice Adjointe chargée des ressources humaines et des affaires médicales à l'effet de signer :

- toutes pièces relatives au recrutement, à la nomination, à la formation et à la carrière des personnels médicaux titulaires et probatoires, ainsi qu'aux contrats des personnels médicaux contractuels temporaires, à l'exception de la lettre adressée au CNG portant avis du Directeur sur les candidatures des Praticiens Hospitaliers temps plein et temps partiel,
- toutes pièces relatives au recrutement, à la nomination, à l'affectation entre les différentes directions, à la carrière et à l'évaluation professionnelle des agents stagiaires et titulaires de la Fonction Publique Hospitalière, aux contrats des personnels contractuels non médicaux,
- toutes pièces relevant de la formation continue des personnels ainsi que toutes pièces, mandats et bordereaux concernant les déplacements, missions et formation,
- toutes pièces relatives à l'organisation des examens professionnels, concours sur titres et sur épreuves des personnels non médicaux de la compétence de l'établissement,
- tous mandats, titres et bordereaux ainsi que toutes pièces liées à la gestion des ressources humaines,

ARTICLE 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Nathalie MICHEL**, délégation de signature qui lui est conférée à l'article 5 du présent arrêté sera exercé par Madame **Laurence KLOCZKO**, Attachée d'Administration Hospitalière chargée des ressources humaines à l'effet de signer :

- tous titres de recettes, mandats, bordereaux et tous documents liés aux opérations de paie,
- toutes pièces liées à la gestion des ressources humaines (congrés du personnel, congés syndicaux, autorisations d'absence, ordres de mission, heures supplémentaires),
- toutes pièces relatives à l'affectation entre les différentes directions, à la carrière,
- toutes pièces relatives à l'organisation des examens professionnels, concours sur titres et sur épreuves des personnels non médicaux de la compétence de l'établissement, à l'exception des nominations, concours et examens professionnels, licenciements des personnels d'encadrement.

ARTICLE 8

Délégation permanente est donnée à Madame **Chantal GOURRAUD**, Directrice de la qualité et de la gestion des risques, Coordinatrice générale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques à l'effet de signer :

- toute pièce relative à l'affectation des agents titulaires, stagiaires et contractuels relevant du champ de la Direction des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- tous documents liés à la gestion interne de la direction du service de soins,
- toute pièce relative à l'évaluation professionnelle des agents titulaires, stagiaires et contractuels relevant du champ de la commission de soins infirmiers, médico-techniques et de rééducation.

ARTICLE 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Chantal GOURRAUD**, délégation de signature qui lui est conférée à l'article 7 du présent arrêté sera exercé par Madame **Catherine BARRE**, Cadre supérieur de santé chargée de pôles, à Monsieur **Christophe ACCIARI**, Cadre supérieur de santé chargé de pôles et à Monsieur Xavier DESBUISSON, Cadre de santé référent de pôles.

ARTICLE 10

Délégation permanente est donnée à Madame **Patricia CHAMPION**, Directrice Adjointe chargée du pôle personnes âgées à l'effet de signer :

- tous documents relatifs à la prise en charge, au sein du pôle personnes âgées de l'établissement, **à l'exception des actions contentieuses**,
- tous courriers ou documents relatifs aux relations avec les résidents, les familles, les organismes d'assurance maladie et de tutelle.

ARTICLE 11

A compter du 02 août 2021, délégation permanente est donnée à Madame **Sophie CHAUVEAU**, Attachée d'administration, responsable des affaires juridiques à l'effet de signer :

- tout courrier ou document relatif à la gestion des réclamations, litiges et contentieux concernant l'établissement,
- tout acte et document résultant des relations avec les institutions juridictionnelles, judiciaires et administratives, à l'exception de l'initiation des procédures contentieuses.

ARTICLE 12

Délégation permanente est donnée à Madame **Amélie POLI**, Responsable du service des Admissions / Facturation à l'effet de signer :

- tous titres de recettes, bordereaux et tous documents liés au recouvrement des frais de séjour et de consultations à l'exception des poursuites par voie de saisie exécution supérieures à 500 €,
- tous documents liés au recouvrement généré par les activités de prestations de l'établissement,
- tous registres, notamment de régie ou d'état-civil, liés aux admissions et aux prestations réalisées.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame **Amélie POLI**, délégation de signature qui lui est donné au présent article sera exercé par Madame **Marie-Christine NAVAL**, Adjoint des cadres au service des Admissions / Facturation.

ARTICLE 13

Délégation permanente est donnée à Madame **Christine COFFIN**, Adjoint des cadres au service des ressources humaines à l'effet de signer toutes pièces relevant de la formation continue des personnels médicaux et non médicaux, ainsi que toutes pièces, mandats et bordereaux concernant les déplacements, missions et formation.

ARTICLE 14

Délégation permanente est donnée à Madame **Delphine CHESNEAU**, Attachée d'administration hospitalière, responsable des achats et coordination de la commande publique au service économique à l'effet de signer :

- toute attestation de « service fait »,
- de manière générale tout courrier, tous documents et pièces relevant du fonctionnement de la cellule des marchés,
- de manière générale tout courrier, tous documents et pièces relevant du fonctionnement des services économiques, techniques et logistiques.

ARTICLE 15

Délégation permanente est donnée à Monsieur **Stéphane BLANCHARD** Responsable du système d'information hospitalier à l'effet de signer :

- toute attestation de « service fait »,
- de manière générale tout courrier, tous documents et pièces relevant du fonctionnement du service informatique.

ARTICLE 16

La signature des bons de commande aux fournisseurs, à l'exception des marchés et des contrats, est déléguée de manière permanente et chacun pour ce qui le concerne à :

- Monsieur BAUDUIN Laurent – Praticien Hospitalier Pharmacien, Chef du pôle médico-technique (pour les produits pharmaceutiques et certaines fournitures médicales).
- Madame BEGNIS Lauren – Praticien Hospitalier Pharmacien, pour les produits pharmaceutiques et certaines fournitures médicales.
- Madame REYREL Valérie – Praticien Hospitalier Pharmacien, pour les produits pharmaceutiques et certaines fournitures médicales.
- Monsieur GERAL Olivier – Technicien supérieur hospitalier 2ème classe, Responsable du service restauration, pour les produits liés à la restauration.

ARTICLE 17

L'attestation de "service fait", mentionnée sur les factures des fournisseurs au moment de leur mandatement est déléguée de manière permanente et chacun pour ce qui le concerne à :

- Monsieur BAUDUIN Laurent – Praticien Hospitalier Pharmacien, Chef du pôle médico-technique.
- Monsieur BECHEAU Jean – Technicien Supérieur Hospitalier, Responsable du service logistique.
- Monsieur DEL CAMPO Éric – Technicien Supérieur Hospitalier 2ème classe, Responsable du Service Technique, Travaux, Maintenance et Ateliers Electricité, Multiservices, Plomberie, Menuiserie.
- Monsieur GERAL Olivier – Technicien Hospitalier, Responsable du service restauration et Magasin Général.
- Monsieur MARTINEAU Jean-François – Technicien Supérieur Hospitalier 2ème classe, Responsable Projets, études et conduite de travaux et du schéma de développement.
- Monsieur MALLEK Ahmed – Technicien Supérieur Hospitalier 2ème classe, du service biomédical.
- Monsieur BLANCHARD Patrick – Technicien Supérieur Hospitalier 2ème classe, du service biomédical.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Jean BECHEAU**, délégation de l'attestation de "service fait qui lui est donné au présent article sera exercé par Monsieur **Raphaël LEBouc**, en qualité Responsable suppléant, au Service Logistique, Transports, Gestion des véhicules et entretien des extérieurs au sein du Centre Hospitalier de BERGERAC,

ARTICLE 18

Délégation de signature est donnée dans le champ d'attribution du Directeur d'établissement pour les périodes de garde administrative qu'ils sont amenés à assurer pour tous les actes relevant de cette garde administrative à :

- Monsieur BOUKOUCHA Anthony – Directeur Adjoint chargé des ressources financières, de la patientèle et de la communication
- Monsieur DELAGE François – Directeur Adjoint chargé des ressources matérielles
- Madame GOURRAUD Chantal – Directrice de la qualité et de la gestion des risques, Coordinatrice générale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques
- Madame MICHEL Nathalie – Directrice Adjointe chargée des ressources humaines et des Affaires médicales
- Madame POEY Béatrice – Directrice Adjointe.

ARTICLE 19

Les délégataires précités sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

La signature, les nom, prénom, et la qualité du délégataire devront être précédés, à peine de nullité, de la mention suivante :

« Pour le Directeur et par délégation »

ARTICLE 20

Les délégataires précités sont tenus de déposer leur signature auprès du Directeur et du Receveur Hospitalier.

ARTICLE 21

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil de Surveillance et de Monsieur le Receveur Hospitalier.

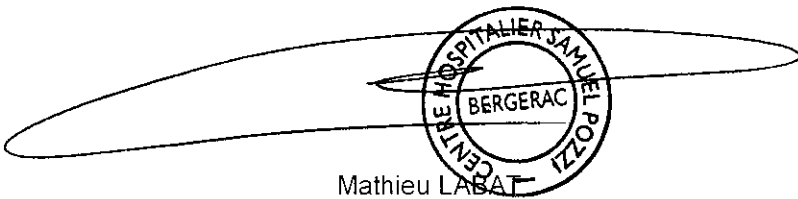
ARTICLE 22

Toute délégation de signature antérieure à la présente délégation est annulée.

ARTICLE 23

La présente décision prend effet le jour de sa signature et fera l'objet d'une publication par voie d'affichage interne.

Le Directeur,



Mathieu LABAT

Diffusion :

- Madame la Présidente du Conseil de Surveillance,
- Monsieur le Trésorier payeur du centre hospitalier,
- Direction des ressources matérielles,
- Direction des ressources humaines et des affaires médicales,
- Direction des ressources financières et de la patientèle, chargé de la communication
- Service du système d'information hospitalière,
- Direction des soins infirmiers, de la qualité et de la gestion des risques,
- Madame Beatrice Poey, Directrice Adjointe,
- Secrétariat de direction (archivage),
- Affichage interne,
- Site internet de l'établissement,
- Service des affaires juridiques